

XXVII^e Journées de l'Association d'Économie Sociale
Nanterre les 6 et 7 septembre 2007
Session 2C

L'impôt négatif peut-il augmenter la participation des travailleurs à faible productivité ?

Frédéric GAVREL, Pedro LAGES DOS SANTOS, Isabelle LEBON

CERENE, Université du Havre, Faculté des Affaires Internationales, 25 rue Philippe Lebon, BP 420, 76057 Le Havre Cedex, France, frederic.gavrel@univ-lehavre.fr, pedro.lages@univ-lehavre.fr, isabelle.lebon@univ-lehavre.fr.

La prime pour l'emploi qui vise à réduire les inégalités et la pauvreté tout en augmentant l'emploi et la participation, est souvent considérée comme globalement inefficace pour le fonctionnement du marché du travail par la littérature théorique. Nous montrons pourtant qu'un impôt négatif financé par la taxation des hauts salaires s'avère efficace pour l'économie dans son ensemble.

1. INTRODUCTION

La question de la pauvreté et des inégalités est aujourd'hui au cœur des débats de politique économique, et il est impossible de réduire ces problèmes à celui du chômage, car ils résultent aussi des bas salaires et de la non participation. La population inactive représente en effet en Europe un tiers de l'offre potentielle de main-d'œuvre, souvent la moins productive. Mais, comment protéger le pouvoir d'achat des travailleurs à faible productivité tout en préservant leur employabilité ? Comment lutter contre la pauvreté tout en évitant les effets désincitatifs à l'origine des trappes à inactivité ?

L'instauration d'un salaire minimum permet de garantir un certain niveau de revenu d'activité aux travailleurs et en particulier aux moins qualifiés. Cependant, cette politique est souvent accusée de nuire précisément à ceux qu'elle tente de protéger puisqu'elle peut rendre inemployables les travailleurs les moins qualifiés auxquels les entreprises ne sont alors plus en mesure d'offrir un salaire compatible avec la rentabilité de l'emploi. Pour réduire le coût du

travail peu qualifié, la France, comme d'autres pays, a consenti des allègements de charges patronales sur ces emplois de manière à soutenir les salaires tout en stimulant l'embauche. Mais, le problème est alors de garantir la répercussion réelle d'une telle politique sur la rémunération des salariés. Car, si avoir un emploi n'empêche pas d'être « pauvre » (GALTIER (1999), LAGARENNE et LEGENDRE (2000)), comment inciter les chômeurs non-qualifiés à rechercher activement un emploi ?

Suivant l'exemple des Etats-Unis avec l'Earned Income Tax Credit (EITC) et du Royaume-Uni avec le Working Family Tax Credit (WFTC), de nombreux pays se tournent aujourd'hui vers des instruments de type « crédit d'impôt » construits sur l'idée de l'« impôt négatif ». Celui-ci a été imaginé par Friedman en 1962 et repris par des néo-keynésiens tels que Tobin dans l'espoir d'éviter les pièges de l'assistance au profit d'un encouragement de l'emploi. Conçu comme une « imposition à l'envers », l'impôt négatif permet de lier l'obtention d'un emploi au droit à une allocation proportionnelle au salaire. En théorie, une telle réforme offre alors l'avantage d'améliorer la situation des salariés les plus pauvres tout en incitant ceux qui ne travaillent pas à participer au marché du travail et à rechercher activement un emploi.

L'EITC et le WFTC existent depuis plusieurs années déjà. Différentes études empiriques ont donc pu être menées sur les effets induits par de telles mesures (BLUNDELL *et alii.* (2000), BONTOUT (2000), EISSA et LIEBMAN (1996)). Ces différents travaux ont permis de montrer que les effets favorables à l'emploi, à la reprise d'activité et à la redistribution des revenus sont étroitement liés aux caractéristiques de la politique et varient selon les populations considérées. En France, la loi du 30 mai 2001 a instauré la Prime Pour l'Emploi (PPE) qui correspond à un crédit d'impôt au profit des personnes dont les revenus d'activité sont compris entre 0,3 et 1,4 SMIC à temps plein. L'objectif affiché de la Loi instituant la prime pour l'emploi est « d'inciter au retour à l'emploi ou au maintien de l'activité ». L'étude de BARGAIN et TERRAZ (2003) tend à relativiser les effets positifs d'une telle mesure sur l'emploi ou sur la situation des plus pauvres.

Ces politiques fiscales font partie des politiques actives du marché du travail et des programmes « welfare-to-work », à travers lesquels les gouvernements combattent la pauvreté et les inégalités en soutenant l'emploi des non qualifiés. Les travaux empiriques montrent que les non qualifiés ajustent effectivement leur offre de travail par rapport aux différentes politiques fiscales et aux programmes sociaux principalement à la marge extensive (*i.e.* en participant ou non au marché du travail) plutôt qu'à la marge intensive (*i.e.* en réduisant leur effort ou le nombre d'heures travaillées) (EISSA et LIEBMAN (1996), BLUNDELL (2001), MEYER (2002)). Notre article entre précisément dans ce cadre. Comme BURDETT et MORTENSEN [1978], MC KENNA (1987), PISSARIDES (1990), nous

nous intéressons aux relations entre frictions sur le marché du travail et offre de travail dans le cadre d'un modèle de recherche d'emploi standard avec participation endogène. Plus particulièrement, nous étudions les effets de l'impôt négatif sur l'offre de travail (à la marge extensive) des travailleurs non qualifiés dans un modèle d'appariement avec différenciation verticale des travailleurs. Nous montrons alors qu'une hausse du taux d'imposition permet d'accroître la participation tout en limitant la dispersion des revenus. En outre, l'accroissement du taux d'emploi qui résulte de la hausse de la participation permet d'envisager une amélioration de la situation du marché du travail dans son ensemble en dépit de la baisse de la productivité moyenne du travail parmi les actifs.

2. LE CADRE D'ANALYSE

2.1. Des travailleurs hétérogènes et un système d'impôt négatif pour aider les « bas salaires »

Soit une économie dans laquelle il existe un très grand nombre, noté \bar{N} , de travailleurs hétérogènes différenciés verticalement. Chaque travailleur se caractérise ainsi par sa productivité y qui est constante d'un emploi à l'autre. La productivité y est définie selon une distribution continue, $F(y)$, sur le segment $[y_0, Y]$. La densité de $F(.)$ est notée $f(.)$.

Parmi ces travailleurs certains décident de rentrer sur le marché du travail, alors que d'autres préfèrent rester inactifs. Lorsqu'ils sont au chômage, les actifs ont une probabilité de trouver un emploi, p , supposée identique quelle que soit leur productivité, à condition cependant que celle-ci soit suffisante pour que le travailleur soit considéré comme employable par les entreprises. La probabilité p est obtenue à partir d'une fonction d'appariement usuelle à rendements d'échelle constants (PISSARIDES (1990)). Soit θ la tension sur le marché qui correspond au ratio du volume d'emplois vacants sur le niveau du chômage. La probabilité pour un chômeur d'obtenir un emploi est une fonction croissante de θ : $p=p(\theta)$ avec $p'(\theta)>0$. Le fait que tous les chômeurs aient la même probabilité de trouver un emploi permet de garantir que la composition de la population des chômeurs soit la même que la composition de la population active dans son ensemble.

Les travailleurs ayant des productivités différentes lorsqu'ils sont employés, les salaires qu'ils négocient avec leurs employeurs respectifs sont également

différents. Un travailleur particulier obtient donc toujours le même niveau de salaire faible ou élevé. On suppose qu'afin de corriger ces inégalités salariales, le gouvernement met en place un **système d'impôt négatif** au bénéfice des employés les plus faiblement rémunérés. Un supplément de rémunération est donc accordé à tous les travailleurs qui reçoivent un salaire inférieur au salaire moyen de l'économie. Le montant de cette aide est d'autant plus important que le salaire est faible. Ce système est financé par un impôt prélevé sur les employés dont le salaire est élevé. On suppose que chacun reçoit une aide (ou se voit prélever une taxe) proportionnelle (taux t) à la différence entre son salaire et le salaire moyen de l'économie, noté \bar{w} . Cette formalisation permet de garantir l'équilibre de la contrainte budgétaire du système d'imposition quel que soit t .

Un salarié i qui négocie un salaire w_i avec son employeur, obtient finalement un revenu égal à : $w_i - t(w_i - \bar{w})$. t est alors l'instrument de politique économique qui permet au gouvernement de limiter les inégalités salariales. t est compris dans un intervalle entre 0 et 1 ($0 \leq t \leq 1$). Si $t=0$, chacun reçoit un salaire qu'il a négocié avec son employeur, les inégalités sont donc maximales. Si $t=1$, chacun reçoit le salaire moyen de l'économie quelle que soit sa productivité, les inégalités sont alors nulles. On remarque que cette formalisation des impôts (négatifs et positifs) correspond à un taux d'imposition moyen croissant des salaires, alors que le taux marginal est constant.

Les espérances d'utilité intertemporelles d'un travailleur en tant que salarié, $W(y)$, ou chômeur, $U(y)$, dépendent de la productivité y qui est la sienne lorsqu'il est employé et reçoit le salaire $w(y)$:

$$rW(y) = w(y) - t[w(y) - \bar{w}] - s[W(y) - U(y)] \quad (1)$$

$$rU(y) = m + p[W(y) - U(y)] \quad (2)$$

où m représente les minima sociaux touchés par les chômeurs et les inactifs.

L'espérance d'utilité des inactifs, I , reste identique d'un agent à l'autre, car on suppose que tous ont le même niveau de production domestique, d :

$$rI = d + m \quad (3)$$

2.2. Des firmes homogènes

Les entreprises de l'économie offrent un emploi unique, le niveau de leur production dépend donc exclusivement de la productivité y du travailleur qui occupe cet emploi. Son espérance de profit s'écrit alors:

$$rJ(y) = y - w(y) - s[J(y) - V] \quad (4)$$

où V représente l'espérance de profit d'une entreprise dont l'emploi est vacant. V dépend de la composition de la population active à travers la valeur de la productivité moyenne \bar{y} qui détermine le profit moyen lié à un emploi occupé, \bar{J} :

$$rV = -c + q[\bar{J} - V] \quad (5)$$

où c représente le coût d'annonce et de maintien d'un emploi vacant.

La règle de libre-entrée des entreprises sur le marché garantit que la valeur d'un emploi vacant est nulle : $V = 0$. Étant données les équations (4) et (5), il en résulte la relation suivante :

$$\bar{J} = \frac{c}{q} = \frac{\bar{y} - \bar{w}}{r + s} \quad (6)$$

Un couple entrepreneur/salarié dont la productivité est égale à \bar{y} négocie un salaire correspondant au salaire moyen de l'économie, \bar{w} . \bar{y} et \bar{w} dépendent de la composition de la population active, *i.e.* des niveaux de productivité des travailleurs qui, à la fois, souhaitent participer au marché du travail et sont considérés comme employables par les entreprises.

2.3 Salaires et revenus

A l'exception du salaire correspondant au salaire moyen de l'économie, tous les salaires négociés sont affectés par le système d'imposition. Cependant, le taux marginal d'imposition étant constant, la règle de Nash généralisée permet de déterminer la répartition du surplus entre l'employeur et l'employé dont le pouvoir de négociation est β . Le surplus d'un salarié de productivité y s'écrit :

$$W(y) - U(y) = \beta[W(y) - U(y) + J(y) - V]$$

Le salaire ainsi négocié prend la forme suivante:

$$w(y) = \frac{\beta y(r+s+p) + (1-\beta)(r+s)(m-t\bar{w})}{\beta(r+s+p) + (1-\beta)(1-t)(r+s)} \quad (7)$$

avec
$$\bar{w} = \frac{\beta \bar{y}(r+s+p) + (1-\beta)(r+s)m}{\beta(r+s+p) + (1-\beta)(r+s)}$$

Un accroissement de t provoque donc une baisse du salaire des travailleurs à faible productivité ($y < \bar{y}$) et une hausse de celui des travailleurs dont la productivité est supérieure à la moyenne ($y > \bar{y}$). L'introduction puis le renforcement d'un tel système d'impôt négatif engendre donc une augmentation de la dispersion des salaires. En revanche, l'augmentation de t permet effectivement de réduire les inégalités de revenu après impôt.

3. PRODUCTIVITE MINIMALE ET CONDITION DE PARTICIPATION

Le processus d'appariement et la négociation salariale que nous venons de décrire, ne vont pouvoir intervenir que lorsque conjointement:

(i) l'entreprise juge que le travailleur a une productivité suffisante pour qu'il soit préférable de l'embaucher plutôt que de prolonger le processus de recherche afin d'essayer d'obtenir un meilleur candidat,

(ii) le travailleur a jugé préférable de postuler sur le marché du travail en tant que chômeur plutôt que de demeurer inactif.

Nous allons étudier tour à tour ces deux conditions afin de calculer puis de comparer les seuils de productivité qui en résultent. Cette analyse nous permettra de préciser les raisons qui conduisent les inactifs à rester en marge du marché du travail : s'agit-il de travailleurs qui renoncent à chercher un emploi se sachant insuffisamment productifs pour être recrutés par une entreprise ? Ou s'agit-il au contraire d'agents qui estiment insuffisants les revenus qu'ils obtiendraient sur le marché du travail et préfèrent conserver les différents avantages liés à l'inactivité ?

3.1. La condition de productivité posée par les entreprises

La règle de libre-entrée des entreprises sur le marché fixe à zéro la valeur de l'espérance de profit de l'emploi vacant. Dès lors, si le travailleur avec lequel l'entreprise est en contact lui garantit une espérance de profit positive ou nulle, celle-ci n'a aucun intérêt à poursuivre sa recherche. Cela signifie qu'un travailleur est potentiellement employable dès que sa productivité donne un surplus positif ou nul au couple entreprise/salarié. Etant donnée la répartition du

surplus qui résulte de la règle de Nash, les surplus du salarié et de l'entreprise seront alors nuls. Soit \hat{y} le seuil de productivité du point de vue de l'entreprise :

$$J(\hat{y})=0 \Leftrightarrow W(\hat{y})-U(\hat{y})=0 \quad (8)$$

Les entreprises jugent donc comme potentiellement employables tous les travailleurs dont la productivité appartient à l'intervalle $[\hat{y}, Y]$. Ceux d'entre les travailleurs qui se savent inéligibles par les entreprises sont donc *involontairement* exclus du marché du travail.

3.2. La décision de participation des travailleurs

Seuls rentreront sur le marché du travail, les agents dont l'espérance d'utilité en tant que chômeur est supérieure ou égale à celle qui serait la leur comme inactif. On note \tilde{y} le niveau de productivité pour lequel un agent est indifférent entre les états de chômeur et d'inactif :

$$U(\tilde{y})=I \Leftrightarrow W(\tilde{y})-U(\tilde{y})=\frac{d}{p}>0 \quad (9)$$

Aucun travailleur dont la productivité est inférieure à \tilde{y} n'aura intérêt à chercher un emploi. Ces travailleurs restent donc *volontairement* en dehors du marché du travail. Ne vont donc entrer sur le marché du travail que les agents dont le surplus en tant que salarié n'est pas inférieur à d/p .

3.3. La composition de la population active

Les seuils de productivité \hat{y} et \tilde{y} dépendent du surplus des salariés :

$$W(y)-U(y)=\frac{w(y)-t(w(y)-\bar{w})-m}{r+s+p} \quad (10)$$

L'équation (10) montre que le surplus du salarié est croissant de son niveau de productivité. Il en résulte que:

$$W(\tilde{y})-U(\tilde{y})>W(\hat{y})-U(\hat{y}) \Leftrightarrow \tilde{y}>\hat{y} \quad (11)$$

Proposition : *Le critère de productivité retenu par les travailleurs pour décider de leur entrée sur le marché du travail est donc plus restrictif que*

celui des entreprises. Les travailleurs dont la productivité y est comprise dans l'intervalle $[\hat{y}, \tilde{y}]$ préfèrent rester inactifs bien qu'ils soient susceptibles de trouver un emploi.

La décision de participation des travailleurs au marché du travail apparaît donc comme le critère déterminant de la composition de la population active. A condition que $(\tilde{y} \geq y_0)$, ne participent au marché du travail que les travailleurs dont la productivité appartient à l'intervalle $[\tilde{y}, Y]$. A partir de l'équation (9), on obtient la relation qui donne \tilde{y} en fonction de θ :

$$\frac{(1-t)\beta(\tilde{y}-\bar{y})}{\beta(r+s+p)+(1-\beta)(1-t)(r+s)} + \frac{\beta(\bar{y}-m)}{\beta(r+s+p)+(1-\beta)(r+s)} = \frac{d}{p} \quad (12)$$

avec
$$\bar{y} = \frac{1}{1-F(\tilde{y})} \int_{\tilde{y}}^Y f(y)y dy$$

Le taux de participation, $\frac{1}{1-F(\tilde{y})}$, est donc défini comme une fonction de la tension sur le marché du travail.

4. L'EQUILIBRE STATIONNAIRE ET LES EFFETS DE L'IMPOT NEGATIF

4.1. Comportement de création d'emplois et équilibre du marché du travail

En remplaçant \bar{w} par son expression dans la relation (6), on obtient l'équation qui donne la tension sur le marché du travail :

$$q(\bar{y}-m)(1-\beta) = c(r+s+\beta p) \quad (13)$$

La tension sur le marché du travail dépend de la décision de participation des travailleurs qui affecte le niveau de la productivité moyenne, \bar{y} . Il est évident qu'une baisse de la productivité moyenne qui correspond à la participation de travailleurs moins productifs, entraîne une baisse de la tension sur le marché du travail, car moins d'entreprises sont alors créées proportionnellement au niveau du chômage. θ est donc une fonction croissante de \tilde{y} .

La combinaison des équations (12) et (13) permet d'obtenir :

$$(1-t)\beta(\tilde{y}-m)p+t\frac{\beta^2}{1-\beta}c(r+s+p)\theta=d[\beta(r+s+p)+(1-\beta)(1-t)(r+s)] \quad (14)$$

L'équation (14) fait apparaître \tilde{y} comme une fonction décroissante de θ . En effet, lorsque la probabilité d'obtenir un emploi, p , augmente une plus grande proportion de la population active potentielle rentre sur le marché du travail et donc la productivité minimale, \tilde{y} , diminue.

Le couple d'équilibre (θ^*, \tilde{y}^*) est défini par l'intersection des relations (13) et (14). Les valeurs des autres variables du marché du travail s'en déduisent.

4.2. Les effets de l'introduction d'un système d'impôt négatif

Tableau 1 : Effets analytiques de la hausse de t

	θ	p	\tilde{y}	$w(\tilde{y})$	$w(\tilde{y})+t(\bar{w}-w(\tilde{y}))$	N	L
t	-	-	-	-	+	+	?

Un accroissement de t réduit simultanément θ et \tilde{y} . Ainsi, l'introduction d'un système d'impôt négatif permet-il effectivement d'accroître la participation au marché du travail. Des travailleurs moins qualifiés trouvent alors intérêt à chercher activement un emploi plutôt que de demeurer inactifs. Cela signifie que la hausse du revenu du travailleur marginal (celui dont le salaire est le plus faible) est suffisante pour compenser la baisse de la probabilité d'embauche. L'effet de participation de ce barème d'imposition passe ici par l'amélioration réelle de la situation des travailleurs à bas salaires. L'accroissement de la participation engendre une baisse de la productivité moyenne du travail au sein de la population active. Les entreprises sont alors moins incitées à créer des emplois vacants et la tension sur le marché du travail diminue.

La différence entre le plus haut et le plus bas revenus diminue lorsque le système d'impôt négatif est renforcé (hausse de t). Ce barème d'imposition permet donc de réduire les inégalités entre les salariés. En outre, une hausse du taux de taxe engendre une baisse du salaire moyen de l'économie ; en ce sens, l'impôt négatif entraîne une réduction des inégalités entre les chômeurs et les inactifs d'un côté et les salariés de l'autre.

En revanche, l'étude analytique ne permet pas de conclure quant à l'évolution de l'emploi, L , dans l'économie : $L = \frac{p(1-F(\tilde{y}))\bar{N}}{s+p}$. En effet, l'introduction de l'impôt négatif influence négativement la probabilité d'embauche et positivement la participation au marché du travail. L'effet total sur l'emploi est indéterminé à ce stade, car il dépend de la distribution des productivités parmi les travailleurs. De manière à lever cette indétermination, nous procédons à des simulations numériques.

Pour ces simulations, nous retenons les valeurs usuelles pour les principaux paramètres (CAHUC et ZYLBERBERG (2001)). Par exemple, nous avons $s=0.15$, $r=0.05$ et $\beta=0.5$. De la même façon, la fonction d'appariement prend l'habituelle forme Cobb-Douglas : $AU^{1/2}V^{1/2}$ (avec $A>0$) (où U et V représentent les niveaux respectivement du chômage et des emplois vacants). La distribution des productivités entre les travailleurs est considérée comme uniforme¹.

Les résultats de ces simulations, conformes aux résultats analytiques présentés dans le paragraphe précédent, nous permettent en outre de faire apparaître les variations suivantes:

Tableau 2 : **Effets simulés de la hausse de t**

	L	u	U	V	<i>Surplus</i>
t	+	+	+	+	+ puis -

L'introduction d'un système d'impôt négatif permet donc non seulement d'accroître la participation au marché du travail mais aussi le volume de l'emploi. Cependant, cette augmentation est moins importante que celle de la population active, il en résulte donc une hausse du taux de chômage. **Lors de**

¹ On constate en effet qu'en France la fonction de répartition des salaires (répartition par déciles) peut être approximée par une droite. Nous supposons qu'il en va de même pour la répartition de productivités individuelles. Les auteurs remercient Pierre Müller (INSEE) pour la discussion qu'ils ont eu sur cette question.

l'introduction du système d'impôt négatif, l'augmentation de l'emploi est suffisamment élevée pour compenser la baisse de la productivité moyenne et la diminution du nombre d'inactifs réalisant une production domestique, il en résulte donc une augmentation du surplus collectif de l'économie. En revanche, lorsque le taux d'imposition continue d'augmenter, la baisse de la productivité moyenne qui résulte de l'entrée sur le marché de travailleurs moins productifs, devient trop importante pour être compensée par la hausse de l'emploi, ce qui inverse ce résultat.

5. CONCLUSION

L'instauration d'un système d'impôt négatif permet effectivement d'augmenter la participation au marché du travail des travailleurs peu productifs, et ce quelle que soit la distribution des productivités entre les travailleurs. Il faut aussi souligner que cette augmentation de la participation s'accompagne systématiquement d'une amélioration du revenu et donc de l'utilité de tous les travailleurs à bas salaires. La question qui ne peut en revanche être tranchée qu'en faisant une hypothèse sur la distribution des productivités est celle de l'effet de cette mesure sur l'efficacité du marché du travail à savoir le volume de l'emploi et le niveau du surplus collectif. En retenant une distribution uniforme des productivités, nous montrons à l'aide de simulations numériques que l'emploi et même le surplus collectif peuvent bénéficier de cette mesure. L'impôt négatif s'avère donc une mesure de politique économique permettant de réduire les inégalités tout en préservant l'efficacité du marché du travail.

Il faut souligner que nos conclusions dépendent de ce que la composition de la population active résulte ici de la décision des travailleurs qui sont plus exigeants que les entreprises en matière de productivité. Ce résultat serait remis en question par l'introduction d'un salaire minimum dans le modèle. En effet, avec un salaire minimum effectivement touché par une partie des salariés, tous les travailleurs souhaitent participer au marché du travail. Ce sont alors les entreprises qui déterminent la productivité minimale des travailleurs pour être employables. Cela peut contribuer à expliquer le décalage entre des résultats théoriques très nets et des résultats empiriques beaucoup moins tranchés.

BIBLIOGRAPHIE

BARGAIN O. et I. TERRAZ (2003), "Evaluation et mise en perspective des effets incitatifs et redistributifs de la Prime pour l'emploi", Document de travail, DELTA.

BLUNDELL R. (2001), *Welfare-to-Work: "Which Policies Work and Why?"*, Keynes Lecture in Economics.

BLUNDELL R., DUNCAN A., MCCRAE J. et C. MEGHIR (2000), "The Labour Market Impact of the Working Families Tax Credit", *Fiscal Studies*, volume 21, pp. 65-74.

BONTOUT O. (2000), "L'Earned Income Tax Credit, un crédit d'impôt ciblé sur les foyers de salariés modestes aux Etats-Unis", *Economie et Statistique*, volume 335, pp. 27-46.

BURDETT K. et D. MORTENSEN (1978), "Labor Supply Under Uncertainty", *Research in Labor Economics*, Ehrenberg R.G. ed.

CAHUC P. [2002], "A quoi sert la Prime pour l'emploi", *Revue Française d'Economie*, volume 16, pp. 3-61.

CAHUC P. et A. ZYLBERBERG (2001), *Le marché du travail*, De Boeck, Bruxelles.

EISSA N. et J. LIEBMAN (1996), "Labor Supply Response to the Earned Income Tax Credit", *The Quarterly Journal of Economics*, volume 111, pp. 605-637.

GALTIER B. (1999), "Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois "faute de mieux" ", *Economie et Statistique*, n° 321-322, pp. 57-77.

LAGARENNE C. et N. LEGENDRE (2000), "Les travailleurs pauvres en France : facteurs individuels et familiaux", *Economie et Statistique*, n° 335, pp. 3-24.

MC KENNA C.J. (1987), "Labour Market Participation in Matching Equilibrium", *Economica*, volume 54, pp. 325-333.

MEYER B. (2002), "Labor Supply at the Extensive and Intensive Margins: The EITC, Welfare and Hours Worked", *American Economic Review*, volume 92, pp. 373-379.

PISSARIDES C. (1990), *Equilibrium Unemployment Theory*, MIT Press.